ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4874)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 276

présenté par M. Chassaigne et M. Dufrègne

à l'amendement n° 48 de M. Potier

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Une liste d'assureurs agréés est constituée sur la base de la taxonomie européenne dès lors que celle-ci sera adoptée dans le droit européen et français. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.